

Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors et vétérans)

Réunion du 20 juillet 2021 - Procès Verbal

Président : R. Loubeyre

Présents : G. Chevalier, Fr. Fillon, P. Imbert, J. Maze, J. Merle, M. Salesse,
V. Nologues

Excusés : J.P. Bélard, G. Guittard

Assistent : Serge Potel, Président de la Commission « Nouvelles Pratiques »
Y. Gaden, Conseiller Départemental en Football d'animation (*en visio – conférence*)

Absent : P. Combe

Invités (Membres de la « Commission des Clubs Séniors ») :

Ch. Bilbaut, Co-Président de l'Ent. S. Vitrac - Marcolès
Fr. Chalmeton, Président de l'A. S. Neussargues (*en visio – conférence*)
N. Lamotte, Secrétaire de l'U. S. Siran

Excusés : D. Raoul, Président du F. C. Massiac – Molompize
J. Llinarès, Président du F. C. des Quatre Vallées

Point sur les engagements :

A ce jour, le District dénombre :

- 68 clubs en activité
- 108 équipes séniors masculins
- 20 équipes vétérans

1 création :

Aspre Football Club Fontanges

1 fusion – absorption :

Minier – Saignes

2 mises en sommeil en attente de confirmation :

Apchon (?), Lugarde (?)

engagements de 2 nouvelles équipes réserves :

Boisset (2), Chaudes-Aigues (2)

reconduction d'une entente séniors (avec accord du Comité Directeur du 01 juillet 2021) :

Talizat avec Coltines

Rappel de l'Article 35 du Règlement Intérieur et de Championnat du District du Cantal :

(Extrait)

« une équipe sénior masculine en entente peut participer aux championnats de D5 à D3 sans possibilité d'accéder à la D2 »

POULES des CHAMPIONNATS 2021 - 2022

La composition des poules ci-dessous est proposée sous réserves de validation par le Bureau du Comité Directeur du 23 juillet 2021 et d'apurement d'éventuelles procédures en cours ou à venir.

Les places vacantes dans les championnats de D2, D3 et D4 ont été comblées en application de la décision du Comité Directeur du District du 01 juillet 2021, en référence aux propositions du COMEX de la Fédération Française de Football énoncées dans les procès-verbaux des réunions des 06 mai, 04 juin et confirmées le 13 juillet 2021.

Les accédants ont été définis en prenant en compte les classements des différents Championnats 2019 – 2020, arrêtés au 16 mars 2020, et en appliquant le ratio nombre de points / nombre de matchs joués.

D1

1 poule de douze équipes :

Artense, Belbex, Carladez - Goul, Crandelles, Espinat, Moussages, Quatre Vallées, Saint-Mamet, Stade Riomois - Condat, Vézac, Yolet, Ytrac (2).

D2

1 poule de douze équipes :

- une montée de D3 : Cère et Landes

Arpajon (2), Cère et Landes, Châtaigneraie (2), Junhac - Montsalvy, La Chapelle Laurent, Massiac – Molompize, Minier – Saignes, Nord Lozère (2), Pleaux – Rilhac – Barriac, Stade Riomois - Condat (2), Vallée de l'Authre (2), Vic – Polminhac.

D3

2 poules de 10 équipes :

- une montée en D2 : Cère et Landes
- une montée de D4 : Artense (2)

poule A :

Carlat – Cros, Chaudes-Aigues, Crandelles (2), Espinat (2), Jordanne, Margeride, Murat (2), Saint-Flour (3), Saint-Georges, Sansac (2).

poule B :

Ally – Mauriac (2), Artense (2), Besse, Chaussenac, Haut Célé, Minier – Saignes (2), Parlan – Le Rouget (2), Sud Cantal (2), Vebret – Ydes, Vitrac – Marcolès.

D4

3 poules de 10 équipes :

- une montée en D3 : Artense (2)
- deux montées de D5 : Margeride (2), Pleaux – Rilhac – Barriac (2)

poule A :

Cezallier – Alagnon, Les Ternes, Margeride (2), Massiac - Molompize (2), Neussargues, Nord Lozère (3), Pierrefort (2), Saint-Just, Saint-Poncy, Entente Talizat - Coltines.

poule B :

Anglards – Salers, Belbex (2), Cère et Landes (2), Loupiac, Naucelles, Pleaux – Rilhac – Barriac (2), Quatre Vallées (2), Trizac, Vallée de l'Authre (3), Vebret – Ydes (2).

poule C :

Albepierre – Bredons, Arpajon (3), Boisset, Hauts de Cère, Junhac - Montsalvy (2), Murat (3), Roannes Saint-Mary, Saint-Mamet (2), Sansac (3), Yolet (2).

D5

La composition des poules de D5 sera diffusée début septembre, après clôture des engagements (34 à ce jour) et prise en compte d'éventuelles défections pouvant survenir d'ici là.

Le début du Championnat de D5 est prévu le 26 septembre.

Afin de permettre la bonne organisation de « l'arbitrage club », le calendrier de D5 sera établi de façon à avoir 1 ou 2 équipes exemptes à chaque journée dans chaque poule.

Montées et descentes règlementaires en fin de saison 2020 – 2021

application de l'Article 5 du Règlement Intérieur et de Championnat selon la situation des équipes concernées

en D1 :

le premier et le second accèdent à la R3.
les deux derniers de la poule descendront en D2.

en D2 :

le premier et le second accéderont à la D1.
les deux derniers de la poule descendront en D3.

en D3 :

le premier de chaque poule montera en D2.
les deux derniers de chaque poule descendront en D4.

en D4 :

le premier de chaque poule et le meilleur second monteront en D3.
Les deux derniers de chaque poule descendront en D5.

en D5 :

le premier de chaque poule et autant de meilleurs seconds que nécessaire monteront en D4.

CALENDRIER 2021 - 2022

Dates des journées de Championnat :

Poules de 12 équipes :

Aller :

12 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 07, 14 et 21 novembre, 05, 12 et 19 décembre, 06 février.

Retour :

13 et 27 février, 06, 13 et 27 mars, 03, 10 et 24 avril, 08, 22 et 29 mai.

Poules de 10 équipes :

(1^{ère} journée le 26 sept. et 4^{ème} journée le 31 oct. pour la D5)

Aller :

12 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 07, 14 et 21 novembre, 05 et 12 décembre.

Retour :

13 février, 06 et 13 mars, 03, 10 et 24 avril, 08, 22 et 29 mai.

COUPE DU CANTAL

65 équipes engagées :

Clubs de Ligue :	13
D1 :	11
D2 :	7
D3 :	10
D4 :	14
D5 :	10
	65

1^{er} tour le 19 septembre :

D5 : 10 + D4 : 14 + D3 : 4 = 28 participants

2^{ème} tour le 03 octobre :

14 qualifiés + D3 exempts du 1^{er} tour : 6 + D2 : 7 + D1 : 11 = 38 participants

1/16èmes de finale le 31 octobre :

19 qualifiés + clubs de Ligue : 13 = 32 participants

dates prévues au calendrier général :

huitièmes de finale le 20 février,

quarts de finale le 18 avril,

demi-finales le 15 mai,

finale le 12 juin à Murat.

COUPE COMBOURIEU (39 équipes participantes)

barrage le 28 novembre (7 rencontres)

phase éliminatoire : 20 février, 20 mars, 18 avril, 15 mai

finale le 12 juin à Murat

COUPE BARRES (52 équipes participantes)

barrage le 28 novembre (20 rencontres)

phase éliminatoire : 20 février, 20 mars, 18 avril, 15 mai

finale le 11 juin à Aurillac (Baradel)

COURRIERS DES CLUBS

Rappel

**Tout courrier adressé au District du Cantal doit émaner de
l'adresse Email officielle du Club**

**A. S. Chaudes-Aigues, U. S. Crandelles, F. C. Parlan – Le Rouget,
Saint-Georges Sp. L., Et. S. Saint-Mamet, A. S. Sansac,
Entente Stade Riomois – Condat, E. S. Vebret – Ydes, C. S. Vézac :**

Le Secrétariat prendra en compte ces demandes dans la mesure du possible lors de la programmation des rencontres des différents Championnats.

A. S Naucelles, Sud Cantal Foot, Ytrac Foot :

La Commission « Nouvelles Pratiques » reviendra vers ces Clubs lors de la mise en place du tournoi de « Futsal » et / ou de l'organisation d'un Championnat de « Foot à 8 ».

QUESTIONS DIVERSES

Coupes Départementales :

A la demande de la Commission des Clubs Séniors, les rencontres des quarts de finale et demi-finales des Coupes Combourieu et Barrès se dérouleront sur terrains neutres.

Les Clubs intéressés par l'organisation de ces rencontres devront adresser leurs candidatures à la Commission des Coupes qui choisira les terrains retenus selon les différents tirages au sort.

Poules finales pour l'attribution des titres de Champions du Cantal :

la finale de D3 sera programmée le même jour et sur le même terrain que la finale de la Coupe Barrès, elle est prévue le 11 juin à Aurillac (Baradel).

les poules finales seront organisées probablement sous forme de plateaux pour la D4 et la D5.

Tournoi Vétérans :

Une réunion de la Commission en charge du « Foot Loisirs » sera programmée début septembre en présence des Clubs intéressés par l'organisation du Tournoi Vétérans.

En fonction des souhaits des Clubs représentés ce jour là, le déroulement du Tournoi pourrait être modifié, avec une programmation par rencontres « aller » à l'automne et « retour » au printemps ou avec le maintien de la formule actuelle (toutes les rencontres au printemps avec organisation de la finale sous forme de plateau au mois de juin).

RAPPELS

Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) :

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

NOTA : sa transmission doit être effectuée au plus tard le dimanche à **20 H 00**.

Demandes de report de rencontres :

la Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

événements locaux (foire, fête, exposition....), tournoi de jeunes, coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive (ligue 1, ligue 2, top 14....), etc...

par contre :

une rencontre pourra être avancée en cas d'accord entre les deux clubs concernés,

un club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'article 32 des Règlements Généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats.

R. Loubeyre